

# SFC SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CARDIOLOGIE

**Année 2023**

**Règlement des Prix de Thèse**

**« Accelli »  
« Gallavardin »  
« Charles Laubry »  
« Archives of CardioVascular Diseases »  
« Paul Chiche »**

**Proposé par La Société Française de Cardiologie**

**Montant = 3 000 € pour chacun des prix de thèse**

Le dossier de candidature devra être envoyé par mail à : [prix-bourses@sfcario.fr](mailto:prix-bourses@sfcario.fr)

|   |  |
|---|--|
| <b><u>Date limite de dépôt des candidatures :</u></b><br><i>Les dossiers en retard et/ou incomplets ne seront pas pris en considération</i> | <b>31 Octobre de l'année en cours</b>  |
| <b>Composition du Jury</b>  | <b>Novembre de l'année en cours</b>    |
| <b>Désignation des cinq Lauréats</b>  | <b>20 Décembre de l'année en cours</b> |
| <b>Remise officielle lors des JE de la SFC</b>  | <b>Janvier de l'année suivante</b>     |

# RÈGLEMENT

## Article 1 : Thème et nature du projet

Afin d'encourager la qualité des travaux et des thèses de médecine, la Société Française de Cardiologie a créé des Prix de Thèses pour récompenser les meilleures recherches dans les différents domaines de la spécialité.

## Article 2 : Dotation

La dotation de **3 000 €**, sera versée intégralement lors des Journées Européennes de la Société Française de Cardiologie qui auront lieu du 11 au 13 janvier 2023 à Paris.  
Ce montant pourra être versé directement au Lauréat.

## Article 3 : Conditions de candidature

**Les conditions suivantes doivent impérativement être réunies pour être autorisé à concourir :**

- Thèse de médecine soutenue dans les deux années précédant la candidature.
- Sujet de thèse se rapportant à la cardiologie, et plus particulièrement à un travail de pharmacologie clinique et/ou thérapeutique dans le cadre du Prix Paul Chiche

## Article 4 : Engagement du lauréat

En acceptant le Prix, le Lauréat s'engage à :

- Être à jour de sa cotisation SFC
- Venir personnellement recevoir le Prix lors sa remise officielle
- Soumettre pour publication le travail dans un délai de douze mois
- S'en désister s'il reçoit un autre prix de la SFC ou tout autre financement privé sur le même sujet

## Article 5 : Dossier de candidature

Le dossier disponible sur [www.sfcadio.fr](http://www.sfcadio.fr) comprend :

- Une demande de candidature en français
- Un curriculum vitae
- La liste des titres et travaux
- Un résumé de la thèse en une page maximum
- Un exposé de la thèse en quinze pages maximum
- La thèse dans son intégralité

Il est adressé à la **SFC** par e-mail : [prix-bourses@sfcadio.fr](mailto:prix-bourses@sfcadio.fr) avant le **31 Octobre** de l'année en cours. Les dossiers en retard et/ou incomplets ne seront pas évalués.

## Article 6 : Jury

- Il est disciplinaire, indépendant et souverain.
- Il est composé de cinq membres dont un Président. Le Bureau de la SFC veille à l'absence de lien entre les membres du jury et les candidats ayant déposé le dossier.
- Sa composition est approuvée par la Société Française de Cardiologie au plus tard le 15 Novembre de l'année en cours.
- L'élection des cinq lauréats est promulguée au plus tard le 20 Décembre de l'année en cours soit un mois avant la remise officielle Prix lors des Journées Européenne de la SFC.